



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport sur le préavis 01/2021

Crédit complémentaire pour l'engagement de 5 aspirants supplémentaires

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La commission des finances/gestion a siégé le 24 février dernier dans les locaux de la POL à Prilly dans la composition suivante :

Renens - François Delaquis, président	Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur
Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna	Crissier - Patrick Martin
Saint-Sulpice – René Piller, avec voix consultative	

Monsieur Michel Farine, président du Codir, Monsieur Pierre Mühlethaler, membre du Codir, le commandant Frederic Schaer et le premier-lieutenant Jacques-André Chapuis nous ont exposé les raisons de ce préavis.

Le commandant nous explique la difficulté de recrutement qui a déjà fait l'objet de beaucoup de discussions et ce n'est certainement pas la fin car le travail du policier "uniformé" est un travail dur autant sur le plan des horaires qu'au plan physique ou émotionnel et les démissions sont donc fréquentes dans ce métier.

Le manque chronique de personnel "breveté" et les obligations légales de garder un nombre de policiers en fonction sur l'ensemble du territoire oblige la POL à recruter régulièrement.

La POL, tout comme les autres corps de police, est obligée de former annuellement entre 3 et 10 recrues et peine à les recruter car sur 20 candidats potentiels une grande quantité ne seront pas retenus pour diverses raisons, niveau d'étude, langue, psychologie ou simplement orthographe ce qui complexifie encore la recherche de postulants.

Dans le budget 2021, il était prévu de former 5 candidats pour remplacer le personnel déjà manquant et il s'avère que 6 démissions supplémentaires sont prévues dans les mois à venir.

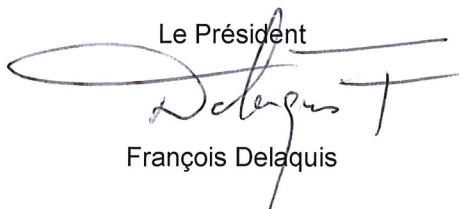
Ce crédit complémentaire sera entièrement financé par le budget en cours, est porté au prochain budget pour les 8 mois de formation à l'Académie de police qui se dérouleront en 2022.

De ce fait, la masse salariale globale ne sera pas dépassée, ce sont seulement les lignes budgétaires qui sont touchées mais le présent préavis a été rendu nécessaire en vertu du Règlement sur la comptabilité des Communes.

Conclusion :

Les membres de la Commission de gestion, présents lors de cette séance, sont satisfaits des réponses apportées à l'ensemble de leurs interrogations.

Vu que ce préavis ne modifie pas le budget initial 2021, les commissaires approuvent, à l'unanimité des membres présents, les conclusions de ce préavis et vous demandent d'en faire autant.

Le Président

François Delaquis

Le Rapporteur

Alain Blanchoud